



CONSEIL GÉNÉRAL  
**Haute-Loire**  
Chaque jour, avec vous.

## Révision du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics (PPGDBTP) et Révision du Plan de Prévention et de Gestion des déchets Non Dangereux (PPGDND) de Haute-Loire



**Phase 6: animation et  
communication autour du  
PPGDBTP et du PPGDND**

**Concertation : les ateliers  
thématiques**

**Note d'enseignement – VF  
12 08 2013**

# 1. Préambule

Cette note d'enseignement fait suite à la tenue des ateliers thématiques qui ont été organisés dans le cadre de l'élaboration et la révision du PPGDBTP et du PPGDND.

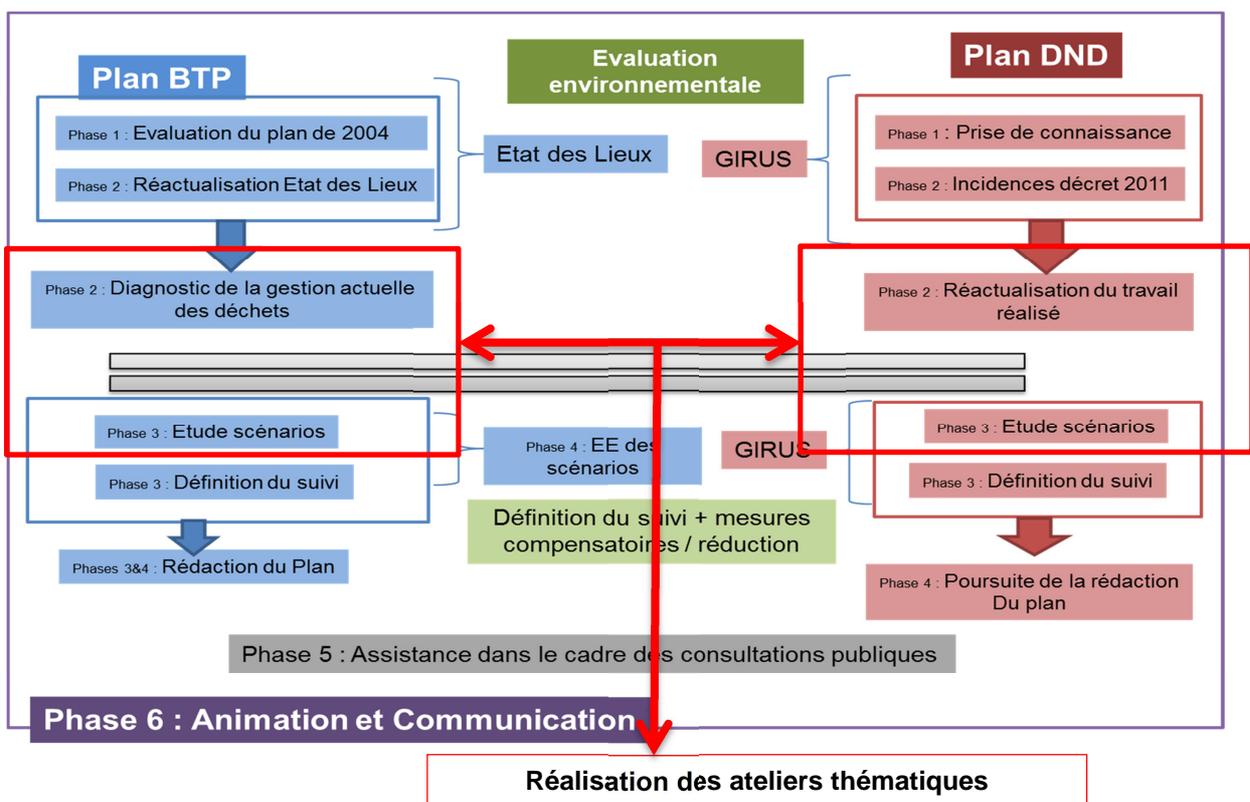
Ces réunions ont eu lieu les 15 et 16 juillet 2013, dans la continuité de la CCES du 12 juillet 2013 ; celle-ci ayant validé l'état des lieux et le diagnostic du PPGDBTP et PPGDND, respectivement.

La présente note a pour objet :

- de rappeler le déroulement des ateliers thématiques, dans une optique de traçabilité des événements,
- de synthétiser les principaux éléments de perspectives étant ressortis des échanges, et en retirer les enseignements pour la constitution des scénarios,
- de faire part des comptes rendus détaillés de chacun des ateliers.

## 1.1. Planning général et objectif des ateliers thématiques

Le graphique suivant rappelle le planning global de la mission de révision et d'élaboration du PPGDND et du PPGDBTP. Il y est mentionné à quel niveau du déroulement de la mission s'intègre les ateliers thématiques.



Dans le cadre de l'élaboration des Plans de Prévention et de Gestion des déchets du BTP et des Déchets Non Dangereux, 5 ateliers thématiques ont été ainsi réalisés.

L'enjeu des ateliers thématiques est d'échanger, avec les acteurs du territoire, sur les perspectives, aux horizons des Plans (2020 et 2026) liées aux 5 thématiques suivantes :

- organisation du traitement sur le territoire : perspectives,
- la prévention : bâtir conjointement les hypothèses de réduction de la quantité de déchets par flux et les actions associées à mettre en place,
- évolutions/perspectives sur l'ensemble des thématiques : prévention, traitement... pour les déchets du BTP,
- la gestion des déchèteries/ressourceries : quelles perspectives pour les professionnels et le développement de la réutilisation sur le périmètre du Plan,
- la gestion des DAE.

Les thématiques des ateliers ont été définies sur la base des enjeux déterminés par le biais des diagnostics réalisés en phases 1 et 2 de chacun des plans.

Les échanges issus des divers groupes de travail susmentionnés doivent permettre d'aboutir à la constitution des scénarios à analyser et comparer lors de la phase 3 de la révision et de l'élaboration des deux Plans, pour aboutir *in fine*, au choix d'un scénario qui sera le scénario du plan (pour chacun des plans respectifs).

## 1.2. Le déroulement des ateliers thématiques

Le déroulement général de chacun des ateliers thématiques est le suivant :

- accueil et introduction par le CG43,
- présentation des principaux résultats, par thématique, de l'état des lieux et du diagnostic,
- échanges avec les participants,
- synthèse des principaux enseignements des discussions,
- clôture de la réunion.

Les ateliers thématiques ont eu lieu sur deux journées consécutives au sein du Conseil Général de Haute-Loire – Hôtel du Département, au Puy en Velay.

Les ateliers se sont articulés de la manière suivante :

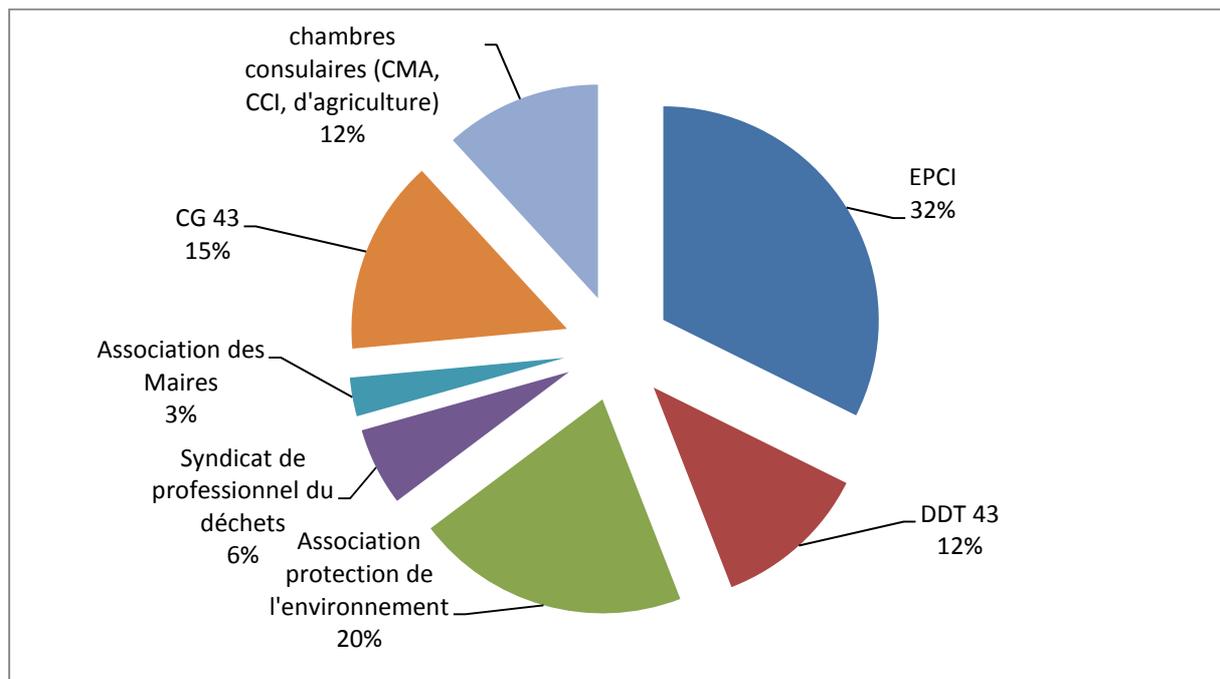
- **Lundi 15 juillet 2013 :**
  - ⇒ **Atelier 1 – 10h/12h :** Organisation du traitement sur le territoire : perspectives,
  - ⇒ **Atelier 2 – 14h/16h :** La prévention : bâtir conjointement les hypothèses de réduction de la quantité de déchets par flux et les actions associées à mettre en place.

- **Mardi 16 juillet 2013 :**

- ⇒ **Atelier 3 – 10h/12h :** Evolutions/perspectives sur l'ensemble des thématiques : prévention, traitement... pour les déchets du BTP,
- ⇒ **Atelier 4 – 13h30/15h00 :** La gestion des déchèteries / ressourceries : quelles perspectives pour les professionnels et le développement de la réutilisation sur le périmètre du Plan,
- ⇒ **Atelier 5 - 15h30/17h :** La gestion des DAE.

## 2. Représentativité des acteurs du territoire lors des ateliers thématiques

Afin de considérer la représentativité des acteurs présents lors des ateliers thématiques et ainsi remettre dans leur contexte le contenu des échanges qui ont eu lieu, le graphique ci-dessous représente la répartition des acteurs du territoire, sur l'ensemble des ateliers thématiques, en termes de structures représentées.



*Le listing des personnes présentes aux ateliers thématiques est fourni en annexe de la présente note.*

En moyenne par atelier, 10 personnes ont été présentes. Les cinq ateliers thématiques ont permis de regrouper, au total, 43 personnes, pour travailler conjointement sur les perspectives du territoire en termes de gestion des déchets.

La participation a été globalement satisfaisante, au regard de la période à laquelle se sont déroulés les ateliers thématiques. La participation a été active en termes d'apport des acteurs aux réflexions et de contributions.

Un seul atelier a peu mobilisé ; celui concernant les déchets du BTP. Ceci peut s'expliquer du fait de la réunion de travail spécifique au plan BTP qui a eu lieu au préalable à la CCES en date du 6 juin et au cours de laquelle différents éléments de perspectives avaient déjà pu être discutés.

De ce fait, concernant le PPGDBTP, la formule « réunion de travail » en amont des CCES va être conservée. Aussi il est à prévoir une réunion au préalable à la CCES du 10 octobre 2013, regroupant les acteurs du territoire concernés par cette thématique. Lors de cette réunion, l'étude des scénarios, tels que définis lors de l'atelier thématique, sera présentée et discutée.

### 3. Synthèse des principaux enseignements

Les ateliers thématiques ont permis d'échanger sur les orientations à étudier pour chacun des deux plans sur les enjeux mis en exergue suite à la réalisation des états des lieux et des diagnostics. Ces échanges ont abouti à la définition d'une structuration des éléments à analyser dans le cadre des scénarios.

#### 3.1. Sur la prévention et la réduction à la source des déchets

- **Pour le PPGDND**

Il est apparu au cours des échanges que cette thématique est fédératrice sur le territoire du Plan.

C'est un axe central à développer et qui revêt un réel levier de travail dans le cadre de l'élaboration du PPGDND.

Les participants ont montré une volonté de travailler de concert pour atteindre, à minima, l'objectif réglementaire de réduction de 7% d'ici 5 ans de la production des déchets et l'atteinte des 45% de valorisation matière et organique des DMA en 2015.

Le plan DND devra ainsi prévoir de se fixer des objectifs de prévention et de se donner les moyens d'y tendre.

- **Pour le PPGDBTP**

Pour le Plan BTP, la thématique de la prévention revêt également un enjeu majoritaire. En effet, des outils et des actions sont existants et l'élaboration du Plan permettra de les consolider sur le territoire.

Trois axes de travail spécifiques ont été développés :

- réaliser une charte et mettre en place des outils permettant son suivi,
- favoriser une organisation permettant la mise en place de nouvelles filières pour atteindre l'objectif de 70% de valorisation matière en poids des déchets du BTP,
- accompagner les donneurs d'ordres : créer des outils adéquats (cahier des charges, par exemple).

## 3.2. Sur la collecte, le tri et le transfert

- **Pour le PPGDND**

### La collecte en déchèterie

Les ateliers thématiques ont permis de conforter le fait qu'il existe une réelle problématique concernant la collecte en déchèterie :

- du fait des conditions d'accès des déchèteries aux professionnels : une orientation vers la recherche de solutions alternatives pour les déchets des professionnels et un non accès aux équipements pour cette catégorie d'acteurs.
- le développement des filières REP (ameublement, déchets dangereux spécifiques) : une réorganisation des sites à prévoir.

### Les emballages

Etudier à terme les conditions de tri des déchets d'emballages : création d'une installation sur le territoire, extension des sites existants, ...

Pour le tri des emballages différents aspects doivent être pris en compte :

- l'extension des consignes de tri,
- l'existence d'autres installations de tri sur et à proximité du territoire du PPGDND,
- la quantité d'emballages valorisables encore contenu dans les OMr.

### L'amiante

Des solutions de collecte de l'amiante limitées sur le territoire.

### Les déchets verts / biodéchets / Boues d'assainissement

Une difficulté au regard des spécificités du territoire de mettre en place une collecte sélective en porte à porte des biodéchets,

- **Pour le PPGDBTP**

Du fait de l'atteinte de l'objectif de valorisation de 70% en poids des déchets issus du BTP, le plan doit permettre de définir les conditions à la création de nouvelles filières (à étudier), pour environ 80 000 tonnes de déchets du BTP qui devront être détournés du stockage ou d'une destination non connue ou non réglementaire vers des filières de valorisation.

### Pour le transfert

Les échanges ont mis en avant la nécessité d'optimisation des transports ; création de transfert sur le territoire des Plans (notamment dans la perspective de l'implémentation de l'Eco taxe, impactant majoritairement les professionnels du BTP et des DAE).

### 3.3. Sur le traitement

- **Pour le PPGDND**

#### **Les ordures ménagères résiduelles**

La problématique du traitement des OMr doit être analysée en lien avec celle des DAE : y a-t-il les capacités suffisantes à terme de traitement pour les déchets ultimes et les DAE.

Les scénarios prendront en compte la mise en service d'ALTRIOM et étudieront la nécessité ou non d'implanter une nouvelle ISDND.

#### **Les déchets verts / biodéchets / Boues d'assainissement**

Concernant ces catégories de déchets, différents aspects ont été abordés, dans une optique de développement de la valorisation organique :

- compostage et mise en place d'un réseau de maîtres composteurs,
- développement de la gestion de proximité (compostage collectif de quartier),
- privilégier la création d'installations de valorisation organique alliant biodéchets, déchets verts, boues de STEP, à condition que les tonnages et autres conditions (revente énergie) soient suffisants,
  - ✓ réflexion à avoir sur la création d'unités locales, de proximité ou de plus grandes unités.
  - ✓ co compostage de boues, biodéchets, déchets verts,
  - ✓ méthanisation agricole avec biodéchets et déchets verts
- nécessité de définir l'usage des composts.

#### **L'amiante**

En lien avec le PPGBTP : nécessité de trouver des solutions pour le traitement de l'amiante en local.

- **Pour le PPGBTP**

#### **Les déchets inertes**

Réflexion à avoir sur les perspectives de création d'installations de stockage de déchets inertes, en lien avec le schéma départemental des carrières et l'impact des décharges sauvages.

### 3.4. Sur la transparence, la communication et l'innovation

Quatre points majoritaires sont à prendre en compte :

- soutenir les initiatives dans le cadre de la prévention,
- se servir des outils existants,
- soutenir des démarches partenariales,
- être facilitateur de la création de nouvelles filières.

## 4. Compte rendu détaillé de chaque atelier

LES PRESENTS COMPTES RENDUS SERONT CONSIDERES COMME TACITEMENT APPROUVES S'ILS NE FONT PAS L'OBJET DE REMARQUES **DANS UN DELAI DE 8 JOURS** OUVRABLES A RECEPTION



Date : 15/07/2013	Emetteur :	Setec environnement	Codification			
	Phase :	Atelier thématique n°1	<b>024</b>	<b>30867</b>	<b>CRR AT</b>	<b>01</b>

### ORDRE DU JOUR

Le premier atelier, objet du présent compte rendu, concerne les réflexions à mener sur le traitement des Déchets Non Dangereux sur le territoire dans le cadre du PPGDND.

L'enjeu de cet atelier thématique est d'échanger sur les orientations à prendre en compte en termes de traitement des DND produits sur le territoire du PPGDND.

L'ordre du jour de l'atelier thématique est le suivant :

- rappels : définitions, objectifs réglementaires, et présentation des résultats de l'état des lieux du traitement des déchets non dangereux sur le périmètre du Plan,
- échanges sur les perspectives,
- synthèse et premières orientations.

#### 1. Rappels

Setec environnement présente succinctement les objectifs réglementaires à atteindre en termes de production, de valorisation et de traitement des déchets.

Setec environnement présente également de premières projections d'évolutions des gisements aux horizons du Plan DND. Ce sont sur ces projections de tonnages que seront identifiées les différentes problématiques de traitement aux horizons du Plan.

Concernant les hypothèses prises en compte pour les évolutions de gisements, l'atelier thématique a permis de mettre en évidence l'importance de l'étude de deux scénarios spécifiques :

- un scénario « laisser faire » comme présenté,
- un scénario réglementaire prenant en compte l'ensemble des obligations / objectifs réglementaires, et notamment les éléments suivants :



### Setec environnement

L'Orient  
10, place Charles Béraudier  
69428 LYON CEDEX 03  
☎ 04 27 85 49 56 - 📠 04 27 85 49 01  
lyon@environnement.setec.fr

**Mission 024 30867** : Révision du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics (PPGDBTP) / Révision du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets non Dangereux (PPGDND) de Haute Loire

- ✓ la réduction de 7% du gisement d'Ordures Ménagères et Assimilées (OMA : Ordures ménagères résiduelles et collectes sélectives des emballages, JRM et du verre),
- ✓ l'atteinte, d'ici 2015, d'un taux de valorisation matière et organique des Déchets Ménagers et Assimilés à hauteur de 45%,
- ✓ la prise en compte de l'impact de la REP pour les Déchets d'Équipement et d'Ameublement,
- ✓ en termes de traitement, l'un des objectifs réglementaire à prendre en compte également est la diminution de 15% des déchets partant en incinération et en stockage.

Dans le cadre de l'étude des scénarios, ces deux scénarios prospectifs d'évolution de gisements seront donc pris en compte.

Concernant les Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND), l'étude des scénarios doit prendre en compte la mise en service de l'installation ALTRIOM. Setec environnement analysera, si à terme, il y a la nécessité de créer une nouvelle ISDND sur le territoire du périmètre du Plan. Cette analyse s'effectuera également en fonction des hypothèses d'évolution des gisements, et des orientations des maîtres d'ouvrage des ISDND existantes sur le périmètre du plan ou utilisées actuellement pour les déchets ultimes produits sur le périmètre du plan (conditions d'accès, localisation,...).

### **Focus sur la filière REP des déchets d'équipements d'ameublement (DEA)**

Lors de l'atelier thématique un focus spécifique a été réalisé sur la REP ameublement. Ce point a notamment été souligné par le groupe Vacher, qui en a rappelé les éléments suivants :

- l'appel d'offre pour la collecte de ces déchets, est en cours, au niveau national par l'éco organisme Eco mobilier,
- dans le cadre de cet appel d'offre, il est présenté l'évaluation du gisement des DEA produits et donc à collecter sur le territoire de la Haute-Loire. Il semblerait que la mise en place de la REP sur le département de Haute-Loire permette de détourner 90% des encombrants / bois, partant actuellement en enfouissement et issus des déchèteries vers d'autres filières de valorisation. Cette donnée sera vérifiée par setec environnement,

Il semblerait également que les filières de traitement existantes pour les DEA se situent à l'extérieur du territoire du Département.

Lorsqu'il est évoqué l'implémentation de la filière REP ameublement, l'une des questions posées est la modalité de cette mise en place et l'impact de celle-ci sur l'organisation des déchèteries. En effet, faut-il obliger la mise en place des bennes encombrants / bois en déchèterie (à favoriser) au lieu de continuer à enfouir ? Dans ce cadre, le Département souligne qu'il s'agit d'une filière facultative du champ de la compétence des EPCI et qu'ainsi au regard de ces problématiques d'implémentation, il pourrait être envisagé d'inciter les EPCI à s'orienter vers la REP avec une prise en charge complète,



de celle-ci, par le collecteur attitré.

### **Focus spécifique sur les emballages**

L'objectif réglementaire est d'atteindre 75% de taux de recyclage des emballages à l'horizon 2012. Le Département pose la question du taux de recyclage des emballages en 2011, sur le territoire. Setec environnement aborde le fait qu'il est difficile de l'estimer, puisque la méthodologie existante et à utiliser, se base sur des données de 2004. Néanmoins, au niveau national ce taux de recyclage est d'environ 68% et est stable depuis 2007.

## **2. Echanges sur les perspectives aux horizons du Plan DND**

Suite aux rappels réglementaires et à la présentation des conclusions du diagnostic les membres de l'atelier ont échangé sur les perspectives du territoire, en termes de traitement des déchets produits, sur le périmètre du Plan DND. En effet, le principal objectif de cet atelier est de mettre en avant les besoins potentiels du territoire du Plan en nouvelles installations de traitement, en fonction des différents flux de déchets produits.

Les acteurs présents ont remonté différentes informations, que setec environnement prendra en compte dans le cadre de l'étude des scénarios. Il s'agit :

- le SICTOM entre Monts et Vallées prévoit qu'un quart de leurs déchets soit traité sur le site d'ALTRIOM. Pour la zone sud du SICTOM, les tournées sont d'ores et déjà organisées pour permettre cela. Au regard de la configuration géographique du SICTOM cela s'y prête. Cela a pour impact que 25% des 7 000 tonnes stockées actuellement sur l'ISDND de Tence seront traitées sur ALTRIOM. Il est probable qu'à terme, il y ait plus de 25% des déchets du SICTOM qui soit traités sur cette installation,
- le SYMPTTOM de Monistrol a commencé à récupérer les D3E,
- la communauté de communes des Marches du Velay a mis en place en 2013 la collecte sélective des emballages/JRM en porte à porte, en bacs jaune.

### **Concernant le compostage**

La question du compostage a été évoquée en termes de développement du compostage individuel, du compostage collectif, en pied d'immeuble mais également de l'opportunité de la mise en place de petites unités (plateformes) pour 3 000 / 4 000 habitants.

L'association REN 43 a également souligné la possibilité d'une collecte en porte à porte des biodéchets, en vue d'un compostage. Cela pourrait être une solution adaptée à certains usagers mais il est nécessaire toutefois de prendre en considération l'efficacité technique – économique d'une telle démarche. L'association est également à l'origine de la proposition concernant la mise en place de



**Setec environnement**

L'Orient  
10, place Charles Béraudier  
69428 LYON CEDEX 03  
☎ 04 27 85 49 56 - 📠 04 27 85 49 01  
lyon@environnement.setec.fr

**Mission 024 30867** : Révision du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics (PPGDBTP) / Révision du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets non Dangereux (PPGDND) de Haute Loire

plateforme collective.

Néanmoins, d'autres membres de l'atelier thématique ont souligné le fait que des contraintes existent quant à l'implantation de ce type d'équipement et notamment la nécessité de prévoir la création d'un groupe de maître composteur.

Setec environnement, étudiera des retours d'expériences dans ce domaine, notamment ceux existant sur les départements du Maine et Loire et du Gard.

L'une des questions liées au compostage et qui sera à prendre en compte dans le cadre de l'étude des scénarios, est la question de l'existence, de la pérennité des filières de composts et de la qualité des composts.

### **Concernant le développement de filières de valorisation**

L'atelier thématique a fait l'objet d'échanges sur le développement de filières tels que les plastiques et le plâtre. Sur la base du retour d'expérience de la CA du Puy en Velay, ces deux flux de déchets représentent, en déchèterie, ¼ de la benne tout venant. Plusieurs EPCI collectent également de manière séparée ces flux. Par exemple, la déchèterie du Chambon-sur-Lignon va être agrandie afin d'accueillir ces flux.

Les projets de méthanisation ont également été évoqués lors des échanges. Il est apparu qu'il existait à l'heure actuelle des projets de méthanisation agricole. Cet aspect sur les projets d'installations de méthanisation a fait l'objet de nombreux échanges au cours de l'atelier n°5, concernant la gestion des DAE (Déchets d'Activités Economiques).

### **Concernant la prévention et son impact sur le traitement**

En termes de prévention, bien que cette thématique fasse l'objet d'un atelier spécifique, un échange a eu lieu concernant la mise en place d'actions liées à l'éco-exemplarité. La CA du Puy en Velay se pose notamment la question des possibilités de subvention, d'aides financières, qui pourraient être impulsées par le PPGDND, notamment lors de la réalisation de festivals où des dispositifs particuliers sont mis en place en termes de prévention et de sensibilisation au tri, par exemple.

En termes de prévention, il a également été évoqué l'intérêt des acteurs des EPCI à réaliser une caractérisation MODECOM à l'échelle départementale en 2016, à l'issu des Programmes Locaux de Prévention.

### **Concernant la collecte sélective des déchets d'emballage :**

*Au niveau du centre de tri de Polignac.*

L'état des lieux a permis de mettre en avant que la capacité du centre de tri pouvait être augmentée d'un tiers, ce qui permettrait de pallier à l'augmentation éventuelle du gisement de déchets ménagers



**Setec environnement**

L'Orient  
10, place Charles Béraudier  
69428 LYON CEDEX 03  
☎ 04 27 85 49 56 -☎ 04 27 85 49 01  
lyon@environnement.setec.fr

**Mission 024 30867** : Révision du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics (PPGDBTP) / Révision du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets non Dangereux (PPGDND) de Haute Loire

à trier.

Néanmoins, dans le cadre de l'étude des scénarios différents paramètres sont à prendre en compte :

- l'extension des consignes de tri,
- l'existence d'un centre de tri à Firminy(42) et à Issoire (63),
- l'existence de petites entreprises de tri : exemple de l'installation de tri du haut Lignon (pour le carton notamment) : pourrait être le type d'installations à développer (petites installations de proximité ?),
- les marges de progrès réalisables en termes de captage des déchets d'emballage encore contenus dans les OMr, mais également les marges de progrès en termes de prévention et de réduction des quantités de déchets à la source.

### 3. Synthèse et premières orientations

En conclusion de cet atelier, une synthèse des orientations à suivre pour l'étude des scénarios a été réalisée.

En fonction des flux de déchets à traiter, les problématiques diffèrent. Ainsi pour les collectes sélectives (biodéchets, déchets verts, emballages), il s'agit d'analyser aux horizons du Plan, si les capacités installées sont suffisantes et si ce n'est pas le cas d'avoir une réflexion sur la constitution d'un maillage du territoire en plusieurs petites installations ou de grandes installations ?

Les scénarios prendront également en compte la création ou non d'une ISDND et définiront les échéances de mise en place le cas échéant.

Lors de l'atelier thématique, il est apparu que les éléments suivants devront être pris en compte lors de la constitution et l'étude des scénarios :

- le principe de proximité des installations,
- la nécessité que le plan permette une souplesse dans les moyens à mettre en œuvre par les EPCI pour atteindre les objectifs qui seront définis,
- permettre de bâtir les dispositifs nécessaires pour avoir des échanges entre les EPCI (en termes de déchets),
- identifier les possibilités de mutualisation des installations existantes, les conditions d'accès étant, à l'heure actuelle assez restrictives et non homogènes,
- la question de la création d'emplois locaux devra également être étudiée pour chacun des scénarios.

En fonction des différents scénarios envisagés, la question de l'opportunité et / ou la nécessité de créer des centres de transfert sur le territoire devra également être abordée. Il s'agit notamment d'une réflexion à mener pour le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Saugues, qui effectue à l'heure actuelle du transfert via une déchèterie pour les déchets de collecte sélective, et qui dirigera à terme les OMr vers ALTRIOM. De plus, cet EPCI ne disposera d'aucune solution de traitement des OMr entre l'adoption du PPGDND du Puy de Dôme qui empêchera leur traitement par le SICTOM Issoire Brioude, et la mise en service



**Mission 024 30867** : Révision du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics (PPGDBTP) / Révision du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets non Dangereux (PPGDND) de Haute Loire

---

d'ALTRIOM.

Il a également été soulevé en réunion qu'il y avait besoin d'une organisation, d'une structure pour améliorer, compléter et favoriser les initiatives privées.



Date : 15/07/2013	Emetteur :	Setec environnement	Codification			
	Phase :	Atelier thématique n°2	<b>024</b>	<b>30867</b>	<b>CRR AT</b>	<b>02</b>

## ORDRE DU JOUR

Ce second atelier, objet du présent compte rendu, a permis un échange entre les EPCI et acteurs du territoire sur leurs pratiques en termes de prévention. Cet atelier a également permis de définir les premières orientations en termes de prévention (et donc d'évolution des gisements) aux horizons du PPGDND.

L'ordre du jour de l'atelier thématique est le suivant :

- rappels : définitions, objectifs réglementaires, et présentation des résultats de l'état des lieux et du diagnostic en termes de prévention sur le périmètre du Plan
- échanges sur les perspectives,
- synthèse et premières orientations.

### 1. Rappels

Setec environnement a présenté les principaux résultats de l'état des lieux et du diagnostic en lien avec les performances liées à la prévention.

Les deux questions majoritaires auxquelles répondre et faisant l'objet du groupe de travail, sont les suivants :

- concrètement que font les EPCI en termes de prévention ?
- reste-t-il encore des marges de progrès pour la diminution des tonnages ?



## 2. Echanges sur les perspectives aux horizons du Plan DND

Au regard du diagnostic en termes de prévention effectué pour le périmètre du Plan DND, la prévention apparaît comme une stratégie à développer au niveau départemental.

Ce groupe de travail a notamment permis d'échanger sur les retours d'expériences en termes de prévention des EPCI présentes et de faire émerger les marges de progrès encore réalisables. Cet atelier a également permis d'aborder la question des modes de financement du service public d'élimination des déchets avec un focus sur la redevance incitative.

### Sur les Programmes Locaux de Prévention existants

Les EPCI présents rappellent que la mise en place des PLP est subventionnée par l'ADEME. Pour les EPCI, non encore conventionnés, il est conseillé de se rapprocher de l'ADEME pour connaître les possibilités encore existantes de financement.

Les EPCI présents font part de leur retour d'expérience dans le cadre de la mise en place des PLP. Il a été noté qu'à l'Est du département, les EPCI travaillent ensemble sur la mise en place de la prévention sur leur territoire.

Pour l'agglomération du Puy en Velay, les premières actions ont été mises en place dès le début 2013. Il s'agit de :

- l'implantation de la recyclerie,
- la mise à disposition de gobelets réutilisables lors de manifestations organisées par l'Agglomération,
- l'opération STOP Pub (en cours),
- le développement du compostage en pieds d'immeubles,
- les actions en vue de la lutte contre le gaspillage alimentaire, notamment par le biais des écoles.

### *Autres opérations*

Sur le SICTOM entre Monts et Vallées, une opération STOP Pub, est en cours ; ce sont déjà, en 2013, 17% des foyers qui sont équipés d'un autocollant.

Sur la Communauté de Communes des Marches du Velay, la mise en place des bacs jaunes a permis d'augmenter de 40 à 80 tonnes, en 1 mois les quantités collectées sélectivement. Dans ce cadre 10 ambassadeurs de tri ont effectué un double passage chez les usagers pour les sensibiliser au tri. La communication, dans le cadre de cette modification de modalités de collecte a été menée de manière importante. Une information a été fournie dans le bulletin annuel et le bulletin trimestriel pour le SYMPTOM, dans le bulletin semestriel pour la communauté de communes des Sucs. Avec le bulletin annuel, un autocollant STOP Pub a été distribué.



**Setec environnement**

L'Orient  
10, place Charles Béraudier  
69428 LYON CEDEX 03  
☎ 04 27 85 49 56 - 📠 04 27 85 49 01  
lyon@environnement.setec.fr

**Mission 024 30867** : Révision du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics (PPGDBTP) / Révision du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets non Dangereux (PPGDND) de Haute Loire

Des EPCI ont également, dans le cadre des PLP, réalisé une **opération Foyer Témoins**. Les résultats de l'opération foyer témoin sont les suivants :

- diminution de 33% des quantités de déchets produits sur les Sucs,
- diminution de 47% des quantités de déchets produits sur le SYMPTTOM

Dans ce cadre différents gestes de prévention avaient été mis en place par les volontaires :

- compostage / lombricompostage ;
- poules,
- STOP Pub (avec une diminution de 61% des quantités de JRM jetées),
- proposition de kits sur les produits jetables,

Les gestes les plus difficiles :

- limitation des emballages au moment des achats,
- gaspillage alimentaire,

Le geste préféré :

- nettoyage non toxique.

Une opération pour faciliter la pré collecte du verre a également été menée sur la CC des Sucs. Des seaux (5 € l'unité), ont été fournis aux ménages en remplacement des sacs d'eco emballages. Le bilan de l'opération n'a pas encore été mené et ne permet donc pas de pouvoir, déjà, définir des objectifs ; toutefois les usagers ayant participés à l'opération foyers témoins ont appréciés le côté pratique de ce contenant.

Un échange a également eu lieu sur la mise en place de la consigne du verre. Cet aspect n'a pas retenu l'attention des membres du groupe de travail présent. Il apparait en effet difficile de mettre en place une filière de lavage du verre autour d'industriels locaux.

Lors de l'atelier il a également été souligné qu'il était prévu une opération foyer témoin en commun, portée par les EPCI de l'est du département.



**Setec environnement**

L'Orient  
10, place Charles Béraudier  
69428 LYON CEDEX 03  
☎ 04 27 85 49 56 -☎ 04 27 85 49 01  
lyon@environnement.setec.fr

**Mission 024 30867** : Révision du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics (PPGDBTP) / Révision du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets non Dangereux (PPGDND) de Haute Loire

### Les EPCI ont ensuite échangé sur quatre thématiques de la prévention majoritaires :

- le compostage,
- le gaspillage alimentaire,
- le développement des recycleries,
- la mise en place de la redevance incitative.

La lutte contre le gaspillage alimentaire et la mise en place du compostage est un double levier en termes de prévention. Ces actions ont également un effet de communication important.

### En termes de perspectives sur le compostage

#### *Pour le compostage collectif*

La Communauté de Communes des Sucs est en lien avec le Lycée Agricole d'Yssingeaux qui a pour projet de réaliser une plateforme de compostage pour les biodéchets du lycée et pour les producteurs proches tels que les paysagistes.

Un retour d'expérience a été mentionné dans ce domaine :

- Lycée Montravel, près de Saint Etienne (capacité de la plateforme : environ 600 t/an), A Rosières, il y a également un projet de création d'une plateforme de capacité 1 000 t/an de compostage de déchets verts (produits sur l'EPCI) sur le site de l'ISDND. L'intérêt du suivi de cette plateforme par un lycée agricole a été évoqué.

La CC des Sucs a également mis en place des opérations de compostage collectif :

- gendarmerie d'Yssingeaux, maison de retraite, avec le collège de Retournac, l'hôpital d'Yssingeaux,
- dans quelques immeubles, en lien avec les bailleurs sociaux tels que l'OPAC 43.

Le SICTOM entre Monts et Vallées a également mis en place des opérations de compostage collectif :

- des opérations en cours au niveau des restaurants,
- mise en route dès septembre d'un composteur scolaire en lien avec un travail avec la commune. Il existe d'ores et déjà une cantine témoin. Avant la mise en place du composteur à la cantine la production de déchets était de 51 Kg pour 50 élèves par repas ; depuis la mise en place du composteur, les quantités ont diminué jusqu'à atteindre 7 Kg pour 50 élèves par repas.

#### *Pour le compostage individuel*

Le SYMPTTOM et le SICTOM Velay Pilat ont passé un marché pour l'achat de composteurs. Sur le SYMPTTOM le coût d'achat d'un composteur par les usagers est à hauteur de 25 €. Lors des demi-



**Setec environnement**

L'Orient  
10, place Charles Béraudier  
69428 LYON CEDEX 03  
☎ 04 27 85 49 56 - 📠 04 27 85 49 01  
lyon@environnement.setec.fr

**Mission 024 30867** : Révision du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics (PPGDBTP) / Révision du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets non Dangereux (PPGDND) de Haute Loire

jours prévues pour le retrait des composteurs, le syndicat propose également des formations au compostage pour les usagers.

Pour la CC des Sucs, le compostage individuel est mis en place depuis 3 ans, il n'y a pas eu de bilan jusqu'à aujourd'hui de l'opération ; celui-ci reste à réaliser. L'EPCI est en train de mener un test de lombricompostage sur Monistrol. Néanmoins, au regard des retours des familles témoins, la collectivité reste prudente sur le déploiement du lombricompostage à plus grande échelle.

Sur le SICTOM entre Monts et Vallées cela fait 6 ans que des opérations de compostage sont en cours. Depuis le début de l'année 2013 se sont déjà 185 demandes de composteurs qui ont été effectuées et 160 ventes. Les composteurs 140 L sont à 25 € et les composteurs 600 L sont à 30 €.

Le SICTOM effectue également une réunion publique par communauté de communes de son territoire pour sensibiliser les usagers au compostage individuel. La collectivité effectue également la livraison des composteurs à domicile. Lors de ces passages à domicile, des opérations de sensibilisation sont directement réalisées auprès des usagers.

### **En termes de perspectives sur le gaspillage alimentaire**

Il a pu être mis en évidence des retours d'expériences concernant le gaspillage alimentaire et notamment sur le Langeadois. Des actions ont été mises en œuvre dans des cantines et ont permis de constater, depuis leur mise en place :

- à Saint George d'Aurac : une diminution de 6% de la FFOM,
- à Langeac : une diminution de 51% des quantités de déchets de cantines jetés.

(les actions consistent par exemple à ne pas mettre de pain sur la table, déterminer et proposer des proportions adaptées).

Le SYMPTOM intervient en précisant que le Département mène des actions avec les collèges notamment au niveau des cantines.

Concernant le gaspillage alimentaire des retours d'actions montrent que le gain du coût lié à l'évitement du gaspillage alimentaire permet d'envisager le développement de filières locales, pouvant être mises en lien avec la problématique du développement des circuits courts sur les territoires.

### **Focus sur la mise en place de la redevance incitative**

Le SICTOM entre Monts et Vallées a fait part lors de la réunion de son retour d'expérience quant à la mise en place de la redevance incitative.



**Setec environnement**

L'Orient  
10, place Charles Béraudier  
69428 LYON CEDEX 03  
☎ 04 27 85 49 56 -☎ 04 27 85 49 01  
lyon@environnement.setec.fr

**Mission 024 30867** : Révision du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics (PPGDBTP) / Révision du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets non Dangereux (PPGDND) de Haute Loire

La facturation s'effectue à la levée permettant d'avoir moins de contestation des factures de la part des usagers, de plus ce type de facturation incite les usagers à sortir leurs bacs que lorsque ceux-ci sont pleins, ce qui a pour impact d'optimiser la collecte.

Dans leur volonté de mettre en place un système incitatif, une diminution de 400 tonnes a pu déjà être observée sur le territoire de l'EPCI, alors même que la redevance incitative n'est pas encore effective. Cette diminution n'a été observée que suite à l'information donnée aux usagers entre 2011 et 2012.

La redevance instaurée se réalise au nombre de levées. Il a pu également être observé :

- une augmentation de 60% de la quantité de papiers-cartons et d'emballages collectée,
- une augmentation de 19% de la quantité de verre collectée

En parallèle à ces performances de captage :

- le SICTOM a doublé le nombre de colonne d'apport volontaire sur son territoire,
- les quantités collectées en déchèterie ont augmenté, ainsi que les refus de tri,
- il y a eu mise en place de bacs individuels plus petits collectés en porte-à-porte, comparativement à des points de regroupement et aux bacs de collecte plus gros.  
*Sur la CC des Suc's, il peut être observé le phénomène inverse ; regroupement des bacs / points de collecte pour un gain de coût,*
- mise en place d'une expérimentation concernant l'accès des points de regroupement collectifs par carte (uniquement pour les résidences secondaires).

L'une des problématique à prendre également en considération lors de l'instauration de la redevance incitative est la constitution de la base de données usagers (coût de mise en œuvre sur le SICTOM : environ 200 000 € HT).

Lors de l'atelier, un échange a également eu lieu sur le principe de la redevance incitative et le système de taxe incitative. Il semblerait que les modes de financement incitatifs vont être revus au cours de la conférence environnementale qui aura lieu à la rentrée pour simplifier le système.

### Concernant les recycleries

Le SYMPTTOM est en cours de test ; il y a une mise à disposition, à l'heure actuelle, de conteneurs maritimes dédiés aux objets réutilisables qu'Emmaüs vient chercher sur les déchèteries. En effet, avant de réfléchir à la création d'une ressourcerie, il est nécessaire de vérifier le potentiel existant sur le territoire, pour implanter, à terme une ressourcerie.

Une recyclerie a ouvert début 2013 sur la CA du Puy en Velay ; le retour d'expérience quant au fonctionnement de cette recyclerie pourra bénéficier au SYMPTTOM pour la mise en place éventuelle d'une seconde recyclerie sur l'Est du département.



**Setec environnement**

L'Orient  
10, place Charles Béraudier  
69428 LYON CEDEX 03  
☎ 04 27 85 49 56 - 📠 04 27 85 49 01  
lyon@environnement.setec.fr

**Mission 024 30867** : Révision du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics (PPGDBTP) / Révision du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets non Dangereux (PPGDND) de Haute Loire

### 3. Synthèse et premières orientations

Des échanges, il est ressorti le fait que le PPGDND doit permettre d'impulser les tendances d'évolution des quantités de déchets produits, à l'échelle du territoire du Plan. En effet, la prévention semble être l'un des enjeux majoritaires du PPGDND.

Il a été mis en avant que l'ensemble des PLP déjà existant sur le territoire ont un objectif de diminution d'ici 2016 de réduction de 7% des OMA. A minima le Plan devrait donc intégrer cet objectif. *Remarque : sur Monistrol, l'objectif de réduction se situe entre 8 et 9%.*

Le PPGDND doit également permettre de définir les conditions à l'atteinte de ces objectifs. Il peut être ainsi prévu de continuer, développer les réunions prévention existantes. Celles-ci permettent, en effet, de mutualiser, échanger et harmoniser les dispositions. Ces réunions se réalisent sur la prévention mais également sur la gestion des déchets et sur des problématiques plus formelles.



Date : 16/07/2013	Emetteur :	Setec environnement	Codification			
	Phase :	Atelier thématique n°3	<b>024</b>	<b>30867</b>	<b>CRR AT</b>	<b>03</b>

## ORDRE DU JOUR

Ce troisième atelier, objet du présent compte rendu, a permis un échange entre les participants sur la gestion des déchets du BTP et les perspectives de celle-ci aux horizons du PPGDBTP.

L'ordre du jour de l'atelier thématique est le suivant :

- rappels : définitions, objectifs réglementaires, et présentation des résultats de l'état des lieux et du diagnostic en termes de prévention sur le périmètre du Plan
- échanges sur les perspectives,
- synthèse et premières orientations.

Les échanges ont été réalisés autour de trois thématiques majeures concernant les déchets du BTP :

- la prévention,
- la valorisation par le biais du développement de filières de recyclage,
- le traitement des déchets inertes.

### 1. Rappels

Au début de la réunion, le Département fait part du contenu du courrier envoyé par l'UNICEM, concernant leurs remarques sur l'état des lieux et le diagnostic. L'UNICEM a en effet, transmis un document concernant une étude réalisée par leur soin sur les granulats. Cette étude montre que sur le million de tonnes de granulats produit sur le territoire, 120 000 tonnes sont recyclées. Cette donnée est à mettre en cohérence avec les données présentées dans le



cadre de l'état des lieux.

L'UNICEM incite également à regarder les carrières en cours de régularisation pour accueillir les inertes ou qui ont la volonté d'en accueillir.

## 2. Echanges sur les perspectives aux horizons du Plan DND

### Concernant la prévention

La prévention des déchets du BTP présente un levier important. Le Département rappelle qu'il existe une **charte** pour les chantiers, mais que les prescriptions définies dans ce cadre ne font pas l'objet d'un bilan annuel. Il n'y a pas par exemple de retours d'expériences sur des matériaux recyclés qui seraient utilisés sur les chantiers.

Le niveau d'engagement réel des entreprises du TP n'est donc pas connu.

Le Plan est ainsi l'occasion de pouvoir mettre à jour la charte et proposer un outil de suivi de celle-ci.

En termes de prévention, le Département indique également que l'un des leviers principaux est la **maîtrise d'ouvrage public**. Aussi le Plan pourrait avoir comme axe de travail l'élaboration de cahier des charges prenant en compte des critères permettant, par exemple, l'utilisation de matériaux recyclés, et de définir des objectifs d'utilisation de ces matériaux.

Un frein concernant l'intégration de clauses environnementales dans les cahiers des charges : le coût. Il s'agit après plus d'un choix politique.

La chambre des métiers et de l'artisanat fait part également du fait qu'il existe sur le territoire des dirigeants d'entreprises TP moteur dans le domaine de l'environnement et que les actions à définir dans le plan pourraient s'appuyer sur eux pour leur mise en place. Par exemple, à l'heure actuelle il y a le développement d'une filière béton de chanvre.

Le Département pose également la question de l'implication de la CMA en termes de réalisation d'actions de sensibilisation. La CMA souligne qu'il existe des réunions de travail et que celles-ci pourraient avoir comme objet l'utilisation des matériaux recyclés par exemple.

### Concernant le recyclage / valorisation

L'étude des scénarios devra s'attacher à identifier les quantités de déchets du BTP devant être détournées du stockage pour atteindre l'objectif de 70% de valorisation matière en poids d'ici



**Setec environnement**

L'Orient  
10, place Charles Béraudier  
69428 LYON CEDEX 03  
☎ 04 27 85 49 56 - 📠 04 27 85 49 01  
lyon@environnement.setec.fr

**Mission 024 30867** : Révision du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics (PPGDBTP) / Révision du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets non Dangereux (PPGDND) de Haute Loire

2020.

Lors de la réunion un calcul « rapide » a été effectué, et il semblerait que ce soit environ 80 000 tonnes qui devraient être détournées.

Les échanges ont permis de constater que le développement de filière de recyclage pouvait être envisageable notamment sur certains flux de déchets comme par exemple l'amiante, le plâtre, les plastiques.

Sur ces filières, le Plan BTP devra en effet réaliser un focus sur l'amiante liée. Aujourd'hui l'amiante est acceptée en ISDND (mais aucune n'est située sur le périmètre du plan) et sa collecte est également limitée en déchèterie.

Le plan BTP s'attachera également à étudier l'opportunité de la création d'une déchèterie professionnelle.

Setec environnement ajoutera également dans le synoptique des flux présenté, une étape intermédiaire « déchèterie » permettant de mettre en exergue la quantité de déchets inertes transitant par les déchèteries.

Pour toutes ces filières et équipement, il devra être mis en avant :

- le coût à la tonne acceptable,
- la mutualisation, les économies d'échelle,
- le seuil de rentabilité.

*Focus sur une filière plâtre*

L'objectif est d'étudier l'opportunité de développer une filière de traitement du plâtre sur le périmètre du plan. Les échanges ont permis de mettre en avant qu'il s'agirait d'un gisement d'environ 4 500 tonnes. Ces données seront affinées par setec environnement.

*Sur les plateformes de recyclage*

Au regard des tonnages à recycler pour atteindre les objectifs de valorisation, les scénarios devront déterminer les leviers existants en termes de plateforme de recyclage et l'intérêt ou non d'en implanter sur le territoire.





**Setec environnement**

L'Orient  
10, place Charles Béraudier  
69428 LYON CEDEX 03  
☎ 04 27 85 49 56 - 📠 04 27 85 49 01  
lyon@environnement.setec.fr

**Mission 024 30867** : Révision du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics (PPGDBTP) / Révision du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets non Dangereux (PPGDND) de Haute Loire

### **Concernant le traitement des inertes**

L'atelier thématique a permis également d'échanger sur les ISDI présentes sur le territoire. Afin d'identifier le maillage de ces installations sur le périmètre du Plan, setec environnement réalisera une carte isochronique de ces équipements, en distinguant les ISDI sans restriction d'accès et celles pour lesquelles il y a une limitation de l'accessibilité. Cela doit permettre d'identifier l'importance de la proximité de ces équipements par rapport aux chantiers, les problématiques de l'accessibilité mises en exergues par le diagnostic et le manque de flexibilité pour les professionnels.

Dans le cadre du traitement des déchets inertes et la connaissance du gisement, les scénarios nécessitent une connaissance plus précise des dépôts sauvages. Le Département relance SOS Loire Vivante pour récupérer ces données (où ? quelles quantités ? quels types de déchets ?).

### **3. Synthèse et premières orientations**

Cet atelier thématique a ainsi permis de faire émerger des pistes de réflexion quant aux scénarios à étudier :

- un taux de valorisation matière à atteindre : quelle filière à développer ? quel intérêt économique ? des flux à étudier plus précisément : plâtre, amiante, par exemple,
- nécessité de création de nouvelles installations de stockage des déchets inertes ? Quelle opportunité au niveau des carrières ?
- concernant la prévention : inciter à l'utilisation de matériaux recyclés, accompagnement des petits donneurs d'ordres, organisation d'un partage d'expériences,
- une problématique concernant les déchèteries (cf. atelier n°4).



Date : 16/07/2013	Emetteur :	Setec environnement	Codification			
	Phase :	Atelier thématique n°4	024	30867	CRR AT	04

## ORDRE DU JOUR

Ce quatrième atelier, objet du présent compte rendu, a permis un échange entre les EPCI et acteurs du territoire sur les modalités de collecte en déchèteries, les perspectives pour ce type d'équipement et également sur les ressourceries.

L'un des enjeux majeurs mis en exergue par le diagnostic étant l'accessibilité des déchèteries aux professionnels ; cette problématique est à prendre en considération à la fois dans le cadre du PPGDND et dans le cadre du PPGDBTP.

L'ordre du jour de l'atelier thématique est le suivant :

- rappels : définitions, objectifs réglementaires, et présentation des résultats de l'état des lieux et du diagnostic en termes de prévention sur le périmètre du Plan
- échanges sur les perspectives,
- synthèse et premières orientations.

### 1. Rappels

Aucune remarque spécifique n'a été faite sur le rappel de l'état des lieux et le diagnostic concernant les déchèteries et les recycleries.

Les participants ont tout d'abord échangé sur la problématique de la collecte des déchets professionnels en déchèteries gérées par les EPCI. En effet, collecter des déchets professionnels a plusieurs impacts, du fait de leur caractéristique :

- la gestion de la rotation des bennes,
- pas d'existence de pont bascule en entrée des déchèteries, alors que les professionnels souhaiteraient pouvoir disposer de bennes de pesée.
- une sensibilisation des professionnels nécessaires pour leur faire comprendre que le traitement des déchets reste à leur charge,
- volume des gravats et des déchets verts : une gestion de ces deux flux complexes du fait des



- volumes importants et qui sont majoritairement apportés par les professionnels, problématique des peintures / pâteux : un traitement coûteux qui revient à la Collectivité alors que ces déchets sont produits par les professionnels, de fait une problématique pour les EPCI du financement de ce service.

L'un des inconvénients avec l'interdiction (ou limitation) de l'accès des déchèteries aux professionnels, est qu'ils peuvent se faire passer pour des ménages et ainsi entrer gratuitement. Si les déchèteries sont interdites aux professionnels le risque encouru est que la plupart des déchets soit laissé aux usagers.

## 2. Echanges sur les perspectives aux horizons du Plan DND

Au regard de cette problématique d'accessibilité des déchèteries aux professionnels, des solutions de collecte alternative ont été discutées lors du groupe de travail.

### **Les possibilités d'étendre / de réorganiser l'espace sur les déchèteries existantes pour accueillir les déchets des entreprises.**

Cette question a fait l'objet des premiers échanges dans le cadre de l'atelier. Chaque acteur présent a pu s'exprimer à ce sujet.

Sur Monistrol, il y a le souhait d'interdire l'accès des déchèteries aux professionnels, étant donné qu'une solution alternative existe. En effet, sur l'ISDND, il existe une plateforme sur laquelle pourrait être envisagé le tri des déchets des professionnels. De plus, les prestataires et entreprises privées effectuant la collecte et le traitement des déchets des professionnels sont relativement nombreux sur ce secteur, comparativement à d'autres secteurs du département.

Sur le SYMPTTOM, une réflexion est en cours pour l'homogénéisation de l'accès des professionnels en déchèterie. Les élus doivent prendre une décision sur cet élément.

Sur le SICTOM des Monts du Forez il existe déjà une limitation de l'accès des professionnels en déchèteries. De plus, sur les 5 déchèteries existantes sur le territoire, celle de Saint-Pal-en-Chalencon est sur un site adjoint à l'ISDI. De ce fait, la gestion des arrivées des professionnels et des ménages n'est existante que pour cette déchèterie. Cette déchèterie est de plus accessible uniquement par les usagers de trois communes. Sur Allègre, il existe également une déchèterie en lien avec une ISDI.

Sur le SICTOM des Monts du Forez l'accès est homogène car il existe sur le territoire une redevance



spéciale à destination des professionnels. Cette redevance permet en outre d'avoir une connaissance du nombre de professionnels entrant en déchèterie. En effet, comme l'accès en déchèterie est compris dans le prix de la redevance, les professionnels n'hésitent pas à se déclarer comme tel. Environ 10% des entrées sont des professionnels.

#### *Problématique des déchets dangereux diffus*

Au cours des échanges, la question des Déchets Dangereux Diffus s'est également posée en lien avec la mise en place de la filière ECO DDS. Il semblerait que cette REP impose la collecte des DDS des ménages mais pas des professionnels. Ainsi la plupart des déchèteries du territoire ne vont plus accepter les déchets dangereux des professionnels.

*Remarque : il existe une aide de l'agence de l'eau pour la collecte des Déchets dangereux en déchèteries.*

#### **Concernant la mise à disposition de bennes TP**

La mise en place de bennes TP pose plusieurs problématiques :

- il est difficile d'y mettre une surveillance,
- elles se remplissent vite,
- il y est souvent mis n'importe quel type de déchets.

La possibilité de regroupement des déchets sur une zone d'activité a également été évoquée. Toutefois il est apparu d'après le retour d'expérience de la CCI, que la mutualisation était difficilement applicable, à l'exception des déchets dangereux.

Pour les déchets verts, les acteurs présents à l'atelier thématique rappellent que les professionnels, pour leurs déchets verts ont un accès direct aux installations de traitement de Moulinet SRRVV, par exemple.

Sur la mise en place de chantiers mobiles, il y a une problématique concernant le concassage sur place avec la production de nuisances : bruit, poussières par exemple et l'apparition de conflit avec les riverains dans la plupart des cas.

#### **La valorisation matière et les déchèteries**

Lorsque cela est possible, l'objectif des EPCI est de capter un maximum de flux sur les déchèteries fixes. Par exemple sur la déchèterie de Monistrol, il y a un projet de réhabilitation de la déchèterie afin de multiplier le nombre de bennes et pouvoir ainsi collecter du bois A, bois B, plâtre, mobilier, plastique pour un



meilleur tri à la source et réduire les quantités de déchets partant en ISDND.

La déchèterie du Chambon est dans le même cas de figure.

Sur le SICTOM des Monts du Forez la problématique posée concerne les petites déchèteries pour lesquelles il y a un manque de place (pas de possibilités d'ajout de bennes). Il y a toutefois un projet de montée en gamme des déchèteries existantes (à l'heure actuelle du fait que pas d'eau ni d'électricité sur les sites, pas de subvention possible).

De plus, sur le SICTOM entre Monts et Vallées il y a le projet de supprimer les quatre déchèteries mobiles existantes sur le Mézenc pour en réaliser une plus importante et fixe au Monastier ; ce qui portera le nombre de déchèteries à 3 contre 6 actuellement sur le territoire du SICTOM.

### **La collecte de l'amiante**

Les EPCI présents ont remonté le fait que l'amiante était produite par les professionnels et qu'ainsi leur gestion doit s'effectuer par les professionnels.

Si ce type de déchets est refusé en déchèterie, de manière générale d'autres solutions sont indiquées aux professionnels (c'est le cas sur Monistrol par exemple).

### **La collecte et la valorisation du plâtre**

En général, le plâtre est retrouvé dans la benne tout-venant ou en mélange avec les gravats. Lors des échanges, il est apparu intéressant d'avoir la possibilité d'étudier les potentialités de développement d'une filière de traitement locale du plâtre.

## **3. Synthèse et premières orientations**

Au cours des débats une orientation vers l'interdiction de l'accès des déchèteries aux professionnels, s'est dégagée.

Toutefois, s'il est travaillé sur une homogénéisation des entrées des professionnels, il est apparu intéressant de mettre en place une tarification à la tonne. Il est apparu également que cette homogénéisation n'est pas souhaitée par les EPCI présentes et qu'elle sera difficile à mettre en place : modes de financement différents suivant les EPCI (redevance spéciale en place ou non), coûts d'évacuation des bennes différents suivant les déchèteries.

Il apparait intéressant également d'avoir une entrée par métier et non par flux ou par secteur géographique dans les solutions envisagées.

**Mission 024 30867** : Révision du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics (PPGDBTP) / Révision du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets non Dangereux (PPGDND) de Haute Loire

Dans le cadre des plans, il peut être étudié la possibilité de systèmes de collecte de proximité concernant les professionnels, pour répondre à l'enjeu de la dissociation du lieu de vidage avec les lieux de chantiers (une grande plateforme centrale (ou plusieurs) et des mini déchèteries liées à la plateforme). En effet, l'accès des professionnels aux déchèteries suivant la localisation de leur chantier et non suivant leur domiciliation semble également difficile à mettre en place : comment justifier le lieu du chantier ? comment éviter les dérives, surtout si les coûts d'accès en déchèteries ne sont pas homogènes ?

Remarque : par rapport à la déchèterie professionnelle de Langeac qui a fermé, il est apparu que les coûts pratiqués étaient élevés (comparativement aux déchèteries publiques où l'accès aux professionnels était toujours autorisé) et que ce type d'équipement était arrivé trop tôt (pas encore bien ancré dans l'esprit des professionnels).

Sur les déchèteries existantes : réflexion à avoir sur les petits gisements diffus (assimilables aux déchets des ménages mais provenant des professionnels) et sur le fait d'adapter le prix en entrée. En effet, si le coût est adapté pour des petits gisements, les professionnels continueront à aller en déchèteries. Si volume / quantité trop important : justification d'une benne et donc évacuation par un prestataire privé. Il a été rappelé au cours de la réunion que les EPCI ont la compétence pour les déchets ménagers.

Pour les autres flux : déchets verts, gravats ; mettre en place de nouvelles solutions de collecte.

Par exemple pour les déchets verts : réfléchir à des actions collectives. Se rapprocher des CUMA :

- mise à disposition de broyeurs mutualisés pour limiter le volume des déchets verts sur les déchèteries,
- possibilités de revente du broyat,
- idée de mise en place d'action collective en lien avec des subventions.

### **Sur la possibilité d'aménager des enclos réservés aux professionnels sur les sites existants des déchèteries**

Cette solution devrait être travaillée au cas par cas.

Par exemple : sur le Monastier, Dunières et Monistrol : non envisageable en termes de place,

Sur Chambon : pourrait être envisageable car la superficie disponible est plus importante.

Parmi les questions : quel coût supportable pour les artisans ? quel coût pour la collectivité, qui n'a pas d'obligation pour les déchets des professionnels ? quelle gestion envisagée ?

D'une façon générale, cette solution n'est pas souhaitée par les EPCI présentes à l'atelier thématique.



# COMPTE RENDU

## Atelier thématique n°4

### du 16 juillet 2013

**Mission 024 30867** : Révision du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics (PPGDBTP) / Révision du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets non Dangereux (PPGDND) de Haute Loire

---

#### **Concernant les recycleries :**

Un projet en cours, de collecte des objets réutilisables, pour étudier dans un premier temps le potentiel du territoire. Puis à terme, éventuellement création d'une recyclerie.

A l'exception de ce projet et la recyclerie existante sur le Puy en Velay, il n'y a pas d'autres projets sur le territoire.



Date : 16/07/2013	Emetteur :	Setec environnement	Codification			
	Phase :	Atelier thématique n°5	024	30867	CRR AT	05

## ORDRE DU JOUR

Ce cinquième atelier, objet du présent compte rendu, a permis un échange entre les EPCI et acteurs du territoire sur les modalités de la gestion des Déchets d'Activités Economiques.

Il s'agissait lors de ce groupe de travail d'échanger sur les pratiques de cette gestion et sur les perspectives aux horizons du plan.

L'ordre du jour de l'atelier thématique est le suivant :

- rappels : définitions, objectifs réglementaires, et présentation des résultats de l'état des lieux et du diagnostic en termes de prévention sur le périmètre du Plan
- échanges sur les perspectives,
- synthèse et premières orientations.

### 1. Rappels

Setec environnement a présenté le diagnostic et la situation 2011 concernant la gestion des DAE sur le périmètre du PPGDND.

Un point doit être vérifié par setec environnement, concernant l'existence ou non d'une redevance spéciale sur la Communauté de Commune des Marches du Velay.



## 2. Echanges sur les perspectives aux horizons du PPGDND

### DAE et installations de stockage

Concernant la gestion des DAE, le SYMPTTOM a identifié et fait part de la problématique rencontrée sur leur territoire. En effet, il est mis en avant qu'il y a une quantité importante de DAE stockés en ISDND ; par exemple, sur Monistrol ce sont 1/3 des gisements en entrée de l'installation qui sont issus des activités économiques.

Les suivis de certains paramètres des rejets de l'installation ont permis de constater quelques problématiques, le SYMPTTOM a ainsi décidé de réaliser une campagne de caractérisation de ces DAE en entrée de l'installation afin de connaître l'origine des points posant problèmes. Cette caractérisation s'effectuera par une personne.

De plus, pour inciter au tri des DAE, le SYMPTTOM, depuis mai 2013, a augmenté le coût à la tonne pour ces catégories de déchets. De 84 € TTC / tonne, environ, le coût est passé à 120 € TTC / tonne (ce coût comprend la TGAP et la TVA). Cette augmentation de coût a pour objet d'inciter les professionnels à trouver d'autres solutions de traitement pour leur DAE ; l'objectif est de favoriser la valorisation des DAE mais également de préserver les capacités d'enfouissement. Néanmoins, il semblerait que cette mesure ne soit pas totalement dissuasive.

En entrée de l'installation de Monistrol, il est constaté :

- 1/3 de DAE,
- 1/3 de déchets encombrants

La problématique se pose ici en termes de capacité de l'installation et de composition de ces déchets.

Cet échange a soulevé le fait qu'il y avait une réelle problématique des déchets encombrants en installation de stockage.

### Déchèteries et professionnels

L'atelier 4 précédent a permis d'aborder ce sujet de manière détaillée. Lors de cet atelier, il a toutefois été ajouté le fait que la déchèterie de Langeac est en « standby » mais que celle-ci peut redevenir opérationnelle très rapidement.

### Concernant les déchets agricoles

Sur cet aspect, la chambre d'agriculture a pris la parole.

Les administrations locales ont une application stricte de la réglementation, concernant notamment les plans d'épandage.

Sur l'épandage, la problématique est liée aux superficies nécessaires (même si agriculture extensive sur le territoire), et aux restrictions liées à la réglementation particulièrement stricte sur le département notamment.



De plus, concernant les boues de STEP, la chambre d'agriculture déplore le fait que sur l'Est du département, le manque d'exutoire pour la valorisation organique conduise à l'élimination des boues en ISDND.

La majeure partie des fumiers/lisiers est recyclée en interne ou épandue pour l'instant.

A terme il est envisagé la collecte trois fois par an de déchets inorganiques issus de l'agriculture : huiles usagées, pneus, par exemple, la collecte reste à organiser.

Pour les plastiques agricoles et autres emballages, ceux-ci sont collectés et 100% recyclés en local par la filière existante gérée par la chambre d'agriculture pour le compte d'ADIVALOR. Néanmoins il existe, pour ce flux de déchets, une concurrence avec la collecte en déchèterie. En effet, une problématique existe notamment dans les collectivités qui ont instauré la redevance : il existe un risque à ce que les agriculteurs aillent déposer leurs déchets agricoles en déchèteries. De là, il y a une perte de la connaissance des taux de collecte, des taux de valorisation, de la traçabilité des flux, et un risque que le taux de valorisation diminue si les déchets collectés sont envoyés en incinération ou en enfouissement.

### Concernant la méthanisation

La position de la chambre d'agriculture à ce sujet est la suivante :

- plutôt pour la valorisation du compost issu des biodéchets collectés sélectivement, sous réserve d'avoir les capacités de filières derrières (épandage, ...),
- projet de méthanisation : à travailler à une échelle suffisante et ainsi envisager des coopérations territoriales. Création de petits collectifs au niveau local avec une réflexion en parallèle de là où existent les puits d'énergie et les potentiels de valorisation de la chaleur.
- une inquiétude de la Chambre d'Agriculture : le surplus d'azote et de phosphore observé qui risque de poser des problèmes pour l'épandage, une étude doit être menée là-dessus,
- les projets en collectifs pour la méthanisation correspondent à un minima de trois exploitations agricoles ; pour avoir un minima de rentabilité pour leurs agriculteurs.
- la chambre d'agriculture fait part du retour d'expérience existant en Lozère où la Chambre d'Agriculture de la Lozère et la CCI de Lozère travaillent ensemble à être des facilitateurs de la mise en place de ce type de projets

*Il a été mis en avant, que le souhait n'est pas faire le même type de projet que ce qui existe à Siaugues*

Il est nécessaire également de ne pas prévoir des installations de taille trop importante, car pour faciliter les projets, il est mieux de pouvoir rester en régime de déclaration.

Par exemple il pourrait être intéressant de mener un projet avec les abattoirs de Polignac, mais au regard des types de déchets spécifiques de ce type d'installations, le régime serait en autorisation. Néanmoins, il y a un réel potentiel.

Les unités existantes sont le plus souvent portées par un GAEC.



### Concernant le co-compostage

Il existe une mobilisation sur le territoire concernant des expérimentations / projets liés au co – compostage, notamment de lisiers / fumiers et de déchets verts.

Il pourrait y avoir un développement de coopération locale concernant ce type de traitement.

Les agriculteurs sont assez demandeurs sur le territoire pour récupérer d'autres déchets (étant donné leur capacité d'accueil) et réaliser / utiliser du compost déchets verts / FFOM.

### Concernant la constitution de nouvelles filières

Il pourrait être mis en réflexion la constitution d'une filière de paillage, à partir du bois non traité collecté (par exemple : paillage de litière animale). A considérer en fonction de la demande de bois. Toutefois à mettre en relation avec la nouvelle filière REP et l'éco organisme Eco mobilier.

### Compostage d'OMr et DAE

Concernant le projet ALTRIOM, la société Vacher présente en réunion, rappelle que le projet est une première en France par rapport à la solution de tri proposée. Le projet desservira, dans un premier temps, a minima 4 EPCI de traitement sur le territoire du PPGDND.

Concernant la valorisation du compost en sortie de l'installation, l'objectif est qu'il soit utilisé à 100% en local. Sur ce point, il est prévu que le groupe Vacher rencontre la chambre d'agriculture, celle-ci souhaitant des garanties quant à la qualité du compost produit.

Aujourd'hui SRVV collecte les biodéchets des grandes et moyennes surfaces sur le territoire (Auchan, Géant par exemple).

Il y a une demande d'ALTRIOM par rapport au monde agricole, pour l'évacuation des composts.

### Concernant l'éco taxe

L'impact de la mise en place de l'éco taxe a été soulevé en réunion. Celle-ci va être mise en place dès le 1<sup>er</sup> octobre 2013, avec un premier changement dans les tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2014 en même temps qu'une augmentation de la TGAP.

Les fédérations de professionnels s'inquiètent de la mise en place de cette taxe par rapport à la concurrence qu'il va pouvoir y avoir avec les moins de 3.5 tonnes.

La DDT rappelle la contribution des poids lourds aux dommages des routes : il est donc normal qu'il y ait une participation de leur part.



**Mission 024 30867** : Révision du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics (PPGDBTP) / Révision du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets non Dangereux (PPGDND) de Haute Loire

---

Concernant d'autres opportunités/problématiques :

- projet del'A88,
- pas de double fret possible en Haute Loire au regard du contexte du Département : les allers se font en général à vide,
- une utilisation de la voie ferrée compliquée.

---

### 3. Synthèse et premières orientations

Trois axes majoritaires ont été définis lors de l'atelier :

- rechercher des solutions par filière
- développer des synergies pour mettre en place des projets de méthanisation.
- avoir une sensibilisation sur le tri auprès des professionnels : un point important.

## 4. Annexes

### **FEUILLE DE PRESENCE**

ATELIER 1 : Organisation du traitement sur le territoire : perspectives

<i>Organisme</i>	<i>Nom</i>
SICTOM Entre Monts et Vallées	Mr Joël LACOUR (Elu)
SICTOM Entre Monts et Vallées	Mme Marie-Claire BOIS (animatrice PLP)
DDT 43	Mr Olivier GRANGETTE
Fédération NATURE Haute-Loire	Mr Edouard BOR
SYVETOM	Mr Willy GUIEAU (Président)
REN 43	Mr Gérard CHAVANON
REN 43	Sylvie CONSTANTINO
FEDEREC	Mr Matthieu CHARREYRE
Association des Maires	Mr Jean PRORIO
CG43	Mr Stéphane FRAYCENON
CG 43	Mme Juliette NICAUD

**ATELIER 2** : La prévention : bâtir conjointement les hypothèses de réduction de la quantité de déchets par flux et les actions associées à mettre en place

<i>Organisme</i>	<i>Nom</i>
SICTOM Entre Monts et Vallées	Mr Joël LACOUR (Elu)
SICTOM Entre Monts et Vallées	Mme Marie-Claire BOIS (animatrice PLP)
DDT 43	Mr Olivier GRANGETTE
Fédération NATURE Haute-Loire	Mr Edouard BOR
SYVETOM	Mr Willy GUIEAU (Président)
SICTOM Emblavez-Meygal	Mr Georges GIMBERT (Président)
SYMPTTOM	Mr Romain SABATIER (animateur PLP)
REN 43	Mme LEBLANC
CG 43	Mme Juliette NICAUD

**ATELIER 3** : Evolutions/perspectives sur l'ensemble des thématiques : prévention, traitement.... Pour les déchets du BTP

<i>Organisme</i>	<i>Nom</i>
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	Mr BARONNIER
REN 43	Mme LEBLANC
CG 43	Mr Stéphane FRAYCENON
CG43	Mme Juliette NICAUD

ATELIER 4 : La gestion des déchèteries/ressourceries : quelles perspectives pour les professionnels et le développement de la réutilisation sur le périmètre du Plan ?

<i>Organisme</i>	<i>Nom</i>
SICTOM Entre Monts et Vallées	Mme Violette VIVAT (technicienne)
DDT 43	Mr Olivier GRANGETTE
SICTOM des Monts du Forez	Mr David ROUBY (Technicienne)
CCI du puy	Mme Audrey PEYRET (Technicienne)
SYMPTTOM	Mr Martial VARILLON (Responsable déchèterie)
SYMPTTOM	Mr Romain SABATIER (animateur PLP)
REN 43	Mr CHAVANON
CG 43	Mr Stéphane FRAYCENON
CG 43	Mme Juliette NICAUD

**ATELIER 5 : La gestion des DAE**

<i>Organisme</i>	<i>Nom</i>
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	Mr BARONNIER
FEDEREC	Mr Arnaud CHARREYRE
DDT 43	Mr Olivier GRANGETTE
Chambre d'Agriculture	Mme Marie-Astrid LOMBARD (Technicienne)
Chambre d'Agriculture	Mme Elodie AUSTRUY (Technicienne)
SICTOM des Monts du Forez	Mr Gérard CHAPELLE (Président)
SYMPTTOM	Mr Martial VARILLON (Responsable déchèterie)
SYMPTTOM	Mr Romain SABATIER (animateur PLP)
REN 43	Mr CHAVANON
CG 43	Mme Juliette NICAUD

**ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE**

Setec environnement	06 85 07 98 44	<a href="mailto:karen.diard@environnement.setec.fr">karen.diard@environnement.setec.fr</a>	Karen DIARD
Setec environnement	07 78 10 23 03	<a href="mailto:florence.larcher@environnement.setec.fr">florence.larcher@environnement.setec.fr</a>	Florence LARCHER
Setec environnement	06 46 48 43 66	<a href="mailto:marie.vaillant@environnement.setec.fr">marie.vaillant@environnement.setec.fr</a>	Marie VAILLANT

**NB :** Les sociétés Setec novae et Partenaires Développement du groupe Setec, ont fusionné le 31 mai 2013 pour créer **Setec environnement**.